

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	5
Votants	7
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1^{er} octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

Objet

N° 24/07/09

Recrutement de 9 agents pour un accroissement saisonnier d'activité pendant la période hivernale 2024/2025 pour la régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M. François COUTAGNE

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique ANCEY et Monsieur Gérard BURNET

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu les statuts de création de la régie d'exploitation du domaine skiable de la Poya,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter neuf agents contractuels de droit privé pour faire face à un besoin saisonnier pour le domaine skiable de la Poya pour la saison hivernale 2024/2025,

Sur le rapport de Monsieur le Président, les agents seront recrutés sur les postes suivants :

- Un chef d'exploitation
- Un adjoint au chef d'exploitation et agent exploitation
- Un responsable commercial et agent polyvalent
- Deux pisteurs secouriste
- Un agent d'exploitation
- Un agent d'exploitation 30 heures/mois
- Un caissier
- Un agent pour le snack

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer neuf emplois pour un accroissement saisonnier d'activité pour la saison hivernale 2024/2025 ;
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 39 heures/semaine avec quatre heures supplémentaires rémunérées comme telles ;
- **HABILITE** le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



A handwritten signature in black ink, written over a faint circular official stamp.

Acte certifié exécutoire le : 08/10/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/10/2024
Notifié ou publié le : 08/10/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



A handwritten signature in black ink, written over a faint circular official stamp.

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches